

erg

Où ? Quoi ? Quand ?

Comment ?

Mode d'emploi

pour les étudiants
de l'erg Bruxelles

L'accueil est accessible aux étudiants de
09 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 15 h 30

Le secrétariat étudiant est accessible aux étudiants
UNIQUEMENT

Tél : + 32 2 538 98 29

Ce document est destiné à organiser au mieux la rentrée académique du
point de vue administratif.

Pour toute autre information, veuillez vous référer au Règlement des
Etudes consultable sur notre site internet.

- **SIGNALETIQUE DES LOCAUX**

- P =** Bâtiment Rue du Page, 87 ex. P 7 (local 7)
- M =** Bâtiment Morichar (ESA), côté place Morichar
1^{er} chiffre qui suit = l'étage ex. M 1 4 (1^{er} étage, local 4)
- i =** Les locaux i = Rue d'Irlande, 57 (ex : 1i07, 3i25)
le chiffre qui précède = l'étage
le chiffre qui suit = le local
- I-II-III-IV = Forum - Auditorios, rue d'Irlande, 58**
Audi I – II = rez de chaussée
Audi III = 1^{er} étage
Audi IV = 2^e étage

- **DROITS D'INSCRIPTION** – Voir document « Droits d'inscription » Année académique 2015 - 2016
- **DOCUMENTS à faire compléter par le secrétariat** (disponible à l'accueil dès que l'inscription sera considérée comme définitive)

Allocations familiales :

C'est la caisse des allocations familiales qui vous envoie (à votre domicile) les documents à compléter.

STIB : Vous téléchargez sur le site de la STIB le document « attestation de la Fédération Wallonie-Bruxelles (ex. Communauté française), vous complétez votre partie et l'école sa partie.

TEC, SNCB : c'est à vous d'apporter les documents (disponibles au guichet SNCB etc), vous complétez votre partie et l'école sa partie.

TOUS ces documents sont à déposer dans **la boîte aux lettres du secrétariat**, vérifiez que votre nom y figure.

Endéans les 48 h, ils seront complétés et vous pourrez venir les récupérer à l'accueil.

AUCUN document complété n'est envoyé à votre domicile.

ATTENTION : les duplicatas des relevés de notes, des attestations de réussite seront payants.

- **DISPENSES/CREDITS ANTICIPES/CREDITS RESIDUELS**

Dispenses – valorisation de crédits :

Si vous avez réussi certains cours lors de précédentes études et si vous souhaitez valoriser des crédits en vue d'une dispense, veuillez demander un document de dispense à l'accueil et voir avec le professeur du dit cours. Pour cette entrevue, apportez le programme du cours déjà suivi et les points obtenus (relevés de notes). **AVANT LE 15 OCTOBRE.**

- **MOTIFS D'ABSENCE**

Les certificats et motifs d'absence sont à déposer dans les 3 jours après la reprise des cours dans la boîte aux lettres du secrétariat. Vérifiez que votre nom est bien lisible et notez votre classe.

- **VALVES / VALVES ELECTRONIQUES**

C'est aux valves (panneaux d'affichage) que vous trouverez les informations suivantes : horaires de cours et d'examens, changements de locaux, absences de professeurs etc.

Via le site internet www.erg.be, pour accéder aux valves électroniques :

le nom : **etudiant**

le mot de passe : **toctoc**

et vous y trouverez le même type d'informations. **Consultez ces valves le plus souvent possible.**

- **CARTES D'ETUDIANTS**

Celles-ci sont disponibles vers le 20 octobre et remises aux étudiants au secrétariat pour autant que leur dossier soit en ordre (minerval et documents administratifs demandés lors de l'inscription + photo). En cas de perte, veuillez vous munir de quatre euros pour obtenir un duplicata

- **CELLULE D'IMPRESSION**

Celle-ci se trouve au 1^{er} étage et est accessible pour SCAN et IMPRESSION avec une carte disponible à la procure Saint Luc – Rue d'Irlande, 57 – 1060 Bruxelles.

- **SERVICES COMMUNS**

Les horaires de ces services sont affichés aux valves

Procure	Rue d'Irlande, 57	1060 Bruxelles
Bibliothèque	Rue Wafelaerts, 47-51	1060 Bruxelles
Médiathèque	Rue du Page, 87	1050 Bruxelles

- **SERVICE SOCIAL**

Il s'adresse à tout étudiant en difficulté, il mettra tout en œuvre pour l'aider à trouver une solution, que ses problèmes soient d'ordre social, financier, administratif ou pratique. L'objectif que chaque étudiant puisse apprendre dans les meilleures conditions d'études possibles. Vous pouvez vous adresser à l'accueil pour de plus amples renseignements.

- **CONSEIL ETUDIANT**

Pour tout ce qui a trait à la vie estudiantine, le conseil étudiant est là pour vous représenter et vous aider.

- **ENTRE LE SECRETARIAT ET VOUS**

C'est une histoire de communication et de bonne organisation.

- 1) Si vous décidez de quitter l'école, vous devez obligatoirement passer par le secrétariat pour signer un document d' »abandon ».
- 2) Si vous changez d'adresse, de numéro de téléphone, d'adresse email ou si vous avez renouvelé votre carte d'identité : venez nous en informer au plus vite.
- 3) Et enfin, si le secrétariat vous appelle pour obtenir une information ou un document pour compléter votre dossier, merci d'en tenir compte et d'y répondre au plus vite.

Le secrétariat